

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES -CÔTED'AZUR

FORMULAIRE D'EVALUATION SIMPLIFIEE OU PRELIMINAIRE DES INCIDENCES NATURA2000

Pourquoi?

Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

Evaluation simplifiée ou dossier approfondi?

Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie. Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?

Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : » ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un <u>animateur Natura 2000</u>, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.

Pour qui?

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

Définition :

L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas un<u>e</u>incidence significative sur un site Natura 2000.

Coordonnées du porteur de projet :

Nom : Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale

Personne en charge : Soline QUASTANA, chargée d'étude

Adresse: Le Tholonet CS70064, 13182 Aix-en-Provence Cedex 5

Téléphone: 04.42.66.70.00 Fax: 04.42.66.60.24 Email: soline.guastana@canal-de-provence.com

Nom du projet : Renforcement et sécurisation de l'alimentation en eau potable de la région ouest de Toulon

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences (ex : dossier soumis à notice d'impact, ou : dossier soumis à autorisation d'occupation temporaire du domaine public) ?

Le projet est soumis à examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale (étude d'impact), à une procédure de déclaration au titre de la "loi sur l'eau" (Art. 214-1 et suivants CE), à une demande d'autorisation spéciale de travaux dans le périmètre de protection d'un monument historique classé ou inscrit, et à permis de construire.

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

Les communes du littoral occidental et du bassin du Beausset, situées au sein et à l'ouest de la Métropole de Toulon Provence Méditerranée (TPM), sont alimentées en Eau potable SCP par la station de traitement d'Hugueneuve, depuis les années 70-80.

La part de fourniture en eau SCP par rapport aux autres ressources AEP de ces communes représente souvent plus de 80 % pour certaines d'entre elles. Le volume fourni annuel en aval de la station de traitement est de 10 à 13 millions de m3 annuel soit un débit urbain total souscrit de 875 l/s.

Dans ce contexte, une défaillance sur les infrastructures amont et Eaux Traitées, aurait des conséquences directes sur l'alimentation en Eau potable des populations de TPM et de la Communauté d'agglomération Sud Sainte Baume (CASSB).

C'est pourquoi, il est indispensable de disposer d'un programme de renforcement et de sécurisation des infrastructures AEP de l'Ouest de Toulon, afin de garantir le niveau de service adapté à l'ensemble des contrats urbains des réseaux d'alimentation en eau potable depuis la station d'Hugueneuve.

Le projet consiste en la pose de canalisations permettant de renforcer le réseau de distribution d'eau potable sur différentes communes de l'ouest toulonnais. Le projet comprend 4 sous-projets :

- le projet dit de "maillage" consiste en la pose d'une canalisation d'eau potable entre le site du Thouron et le réseau de Bandol. Cette conduite présente un linéaire de 6,2 km et va traverser des milieux en majorité agricoles. La pose sous voirie (publique et/ou privée) est privilégiée dans la partie sud du tracé. Dans la partie nord, le tracé suit en bord route des chemins communaux, et une seconde conduite d'eau brute destinée à l'irrigation sera posée en parallèle de la première sur 3,6 km.
- le projet dit "Thouron-Cadière" consiste en la pose d'une canalisation d'eau potable entre le site du Thouron et le réseau d'eau potable de la commune de la Cadière d'Azur. Cette

conduite présente un linéaire de 1,21 km et traverse des milieux agricoles en grande majorité. La pose de la conduite se fera principalement en bord route.

- le projet dit "Thouron-Castellet" consiste en la pose d'une canalisation d'eau potable entre le site du Thouron et le réseau d'eau potable de la commune du Castellet. Cette conduite présente un linéaire de 2,28 km et traverse également des milieux agricoles en quasi-totalité. La pose de la conduite se fera essentiellement en bord route et en bord champs.
- la réalisation du surpresseur du Thouron, permettant d'alimenter et de sécuriser le réseau d'eau potable.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Création d'un ouvrage de surpression et installation de conduites AEP et d'eau brute de diamètres compris entre 50 mm et 500 mm sur un linéaire total d'environ 13,5 km, permettant de renforcer et de sécuriser le réseau AEP des communes de l'ouest toulonnais.

b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au $1/25\ 000^{\rm e}$. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également **un plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé : sur les Communes de la Cadière-d'Azur, le Castellet, Bandol et Sanary-sur-mer (Département du Var).

En site(s) Natura 2000	
Hors sites Natura 2000	\boxtimes

Distances:

- ZSC FR9301608 «Mont Caume, Mont Faron, Forêt domaniale de Morières»:5 km
- ZPS FR9301609 « La Pointe Fauconnière» : 4 km

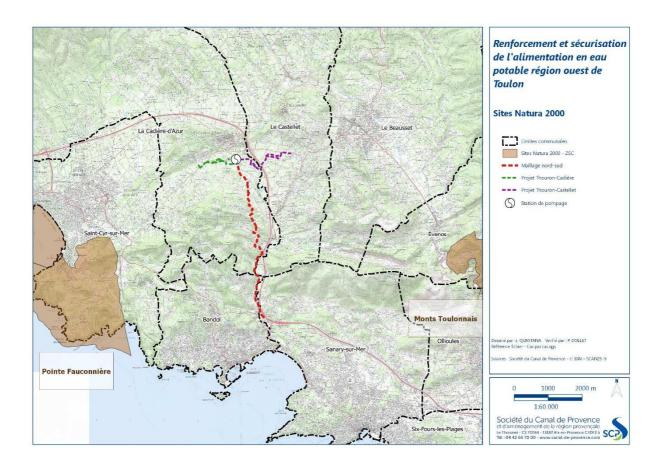


Figure 1 Localisation du projet vis-à-vis des sites natura 2000

c. Étendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : 250 m^2 permanente et plus de 5000 m^2 d'occupation temporaire (surface approximative) (cocher la case correspondante) :

- Longueur (si linéaire impacté): 13290 (m.)
- Emprises en phase chantier : Environ 130 000 m² sur l'ensemble de la phase chantier.
- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

L'emprise chantier indiquée ci-dessus comprend l'ensemble des aménagements connexes.

 d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention : - Projet, manifestation : ☑ diurne ☐ nocturne
- Durée précise si connue : Ou durée approximative en cochant la case correspondante : ☐ < 1 mois ☐ 1 an à 5 ans ☐ > 5 ans - Période précise si connue :
Le calendrier des travaux sera adapté au cycle de vie des espèces sensibles identifiées par les inventaires faune flore. Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante : Printemps Automne Eté Fréquence : Opération ponctuelle chaque année chaque année autre (préciser) : e. Entretien / fonctionnement / rejet
Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux). Si oui, les décrire succinctemen (fréquence, ampleur, etc.).
En phase exploitation (une fois les travaux finis), l'infrastructure fera l'objet d'opérations de maintenance en cas d'incident sur l'ouvrage, et également d'opérations de vidange e de curage nécessaires à l'entretien des conduites. Ces opérations de vidange/curage se font sur une fréquence interannuelle.
f. Budget
Préciser le coût prévisionnel global du projet.
Coût global du projet : $\underline{5}$ $\underline{\mathbf{M}}$ $\underline{\mathbf{C}}$ ou coût approximatif (cocher la case correspondante) : \Box < 5 000 € \Box de 20 000 € à 100 000 € \Box de 5 000 à 20 000 € \Box > à 100 000 €

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.
 ☑ Rejets de MES dans le milieu aquatique ☑ Pistes de chantier, circulation ☐ Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces) ☑ Poussières, vibrations ☑ Pollutions possibles
☑ Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation☑ Bruits☑ Autres incidences
3 Etat des lieux de la zone d'influence
Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.
PROTECTIONS:
Le projet est situé en :
Réserve Naturelle Nationale
Réserve Naturelle Régionale
☐ Parc National
Arrêté de protection de biotope
☐ Site classé
☐ Site inscrit
☐ PIG (projet d'intérêt général) de protection
Parc Naturel Régional
La partie nord du tracé se trouve à moins d'un kilomètre du Parc Naturel Régional de la Sainte Baume
oxtimes ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
Le tracé évolue dans les ZNIEFF géologiques « Fontanieu – Trias de Fontanieu » et « le Grand Vallat »
Réserve de biosphère
☐ Site RAMSAR
USAGES :
Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.
⊠ Aucun

☐ Pâturage / fauche
☐ Chasse
☐ Pêche
Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre)
⊠ Agriculture
☐ Sylviculture
☐ Décharge sauvage
oxtimes Perturbations diverses (inondation, incendie)
☐ Cabanisation
☐ Construite, non naturelle :
Autre (préciser l'usage) :

Le fuseau d'étude évolue majoritairement dans une trame agricole assez intensive, dominée par la viticulture. A de rares endroits, la future canalisation aborde des formations naturelles et longe quelques formations de garrigues.

Concernant l'usage agricole, le projet aura un impact temporaire négatif puisqu'il passera ponctuellement dans des parcelles cultivées. Cependant, le projet ne remet pas en cause l'usage agricole sur ces terrains. De plus, l'installation d'une conduite de diamètre 300mm en parallèle de la conduite dite « de maillage » sur environ 3 km afin de rendre possible l'irrigation de certaines parcelles selon la volonté des propriétaires.

Plusieurs risques naturels sont identifiés sur le secteur (risque inondation, risque incendie...) et certaines communes sont dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles. Le projet n'a pas d'impact sur ces risques. Des mesures seront prises pendant les travaux afin d'éviter le risque inondation lors des traversées de cours d'eau.

MILIEUX NATURELS ET ESPECES:

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une <u>cartographie</u> <u>de localisation approximative des milieux et espèces</u>.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

```
Photo 1 : Forêt riveraine méditerranéenne à Peupliers (EUNIS : G1.31 / EUR : 92A0)
Photo 2 : Mégaphorbiaies eutrophes à Canne de Provence et Liseron des haies et
Frênaies alluviales méditerranéennes dégradées (EUNIS : E5.411, C2.32 et G1.33 / EUR
6430-4
et 92A0
Photo 3 : Fossé temporairement en eau et chênaie blanche (EUNIS : G1.714)
```

Photo 4: Alignement d'oliviers (EUNIS: G2.91)

Photo 5: Cultures annuelles, vignobles (I1.12, FB.42, G2.91)

Photo 6 : Friches herbacées ou terrains rudéraux et pelouses à Brachypodium

phoenicoides (EUNIS: I1.5, E5.1 et E1.2A)

Les photographies des habitats dominants sont présentées dans la figure 3 suivante. D'autres photos relatives au projet sont située dans l'annexe 3 « photos de terrain » du dossier de cas par cas.



Figure 2 : Illustrations des habitats naturels présents sur la zone d'étude

METHODOLOGIE EMPLOYEE:

• Recherche bibliographique:

Les ressources exploitées concernent aussi bien les atlas régionaux que les articles scientifiques, les bases de données disponibles, les personnes ressources (naturalistes reconnus, association, ...) :

- les Atlas régionaux (Rhopalocère, Odonates, ...);
- la Base de données « Faune PACA », SILENE Faune et Flore ;
- les DOCOB des sites concernés ;
- les connaissances locales de l'équipe Naturalia issues d'études antérieures menées dans ce territoire et de compléments d'inventaires réalisés en 2019.

• <u>Inventaires de terrain</u>:

Seuls les compartiments désignés dans les FSD des sites Natura 2000 considérés sont traités ici, à savoir, les habitats naturels, les

sont traités ici, à savoir, les habitats naturels, les					
Groupes inventoriés	Méthodes appliquées	Expert / Dates de prospection			
Flore Habitats naturels	La lecture habitats naturels et flore a consisté en : - Un relevé de chaque entité homogène de végétation et rattachement aux groupements de référence (Prodrome des végétations de France / Classification EUNIS / Cahiers des habitats naturels Natura 2000); - La recherche des cibles floristiques préférentielles au regard des configurations mésologiques et des qualités des groupements végétaux en présence.	R. Bartheld 19 avril 2019 R. PRUNIER et P. Quertier 14 Décembre 2016 05 janvier 2017 15 mars 2017 4 mai 2017 6 juillet 2017 20 juillet 2017			
Insectes	La prise en compte des insectes a consisté en : - La recherche ciblée d'arbres favorables aux coléoptères saproxyliques et à la recherche de plantes hôte d'espèces d'intérêt communautaire; - L'identification directe des adultes, capture avec un filet à papillon (lépidoptères, odonates, Orthoptères) - Recherche des espèces cibles citées en bibliographie.	P. MENARD 04 avril 2019 04 juin 2019 12 juin 2019			
Poissons	La prise en compte des poissons a consisté en : - La consultation de la bibliographie existante ; - La recherche des habitats favorables - L'observation visuelle des espèces présentes	Sylvain FADDA 11 avril 2017 15 mai 2017 7 juillet 2017			
Chiroptères	La prise en compte des chiroptères a consisté en : - La recherche des gîtes potentiels - L'analyse des habitats fonctionnels en présence et des fonctionnalités principales Aucune prospection acoustique n'a été réalisée dans le cadre de cette mission.	L. ROUSSEL 05 juillet 2017			

MILIEUX NATURELS:

Les milieux naturels présents sur l'aire d'étude sont présentés dans le tableau suivant :

Туре	d'habitat naturel	Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi- ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre :	x	 Garrigue à Cistes rudéralisée Fourrés à Spartiers Ourlets à Brachypode de Phénicie et Friches

			 Pelouses méditerranéennes subnitrophiles rudéralisées Cultures annuelles, Cultures maraichères, Vignobles Ronciers
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre : Matorral de feuillus	x	 Forêt riveraine méditerranéenne à Peupliers (92A0) Fossé temporairement en eau et chênaie blanche Pinède à Pin d'Alep Pinède à Pin d'Alep et pelouses méditerranéennes subnitrophiles
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre:		
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre:		
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre :		
Autre type de milieu			Oliveraies Peuplement de Canne de Provence Alignement d'arbres Routes, pistes et chemins carrossables

HABITATS INSCRITS AU FSD:

Les habitats inscrits au FSD présents sur l'aire d'étude sont présentés dans le tableau suivant :

• ZSC La Pointe Fauconnière (mise à jour : 9 novembre 2017)

	Habitats	Présent ou potentiel ?	Autres informations
1110	Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	-	
1120	Herbiers de posidonies (Posidonion oceanicae)	-	
1140	Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	-	
1170	Récifs	-	
1210	Végétation annuelle des laissés de mer	-	

	Habitats	Présent ou potentiel ?	Autres informations
1240*	Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec Limonium spp. endémiques.	-	
2210	Dunes fixées du littoral du Crucianellion maritimae	-	
5210	Matorrals arborescents à Juniperus spp.	-	
6220*	Parcours sub-steppiques de graminées et annuelles (<i>Thero-Brachypodietea</i>)	-	
7220	Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix</i> elaeagnos	-	
8210	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du Callitricho-Batrachion	-	
8310	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	-	
8330	Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Carex davallianae</i>	-	
9340	Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus</i> rotundifolia	х	Formation essentiellement représentée dans le secteur sud du projet
9540	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> ssp	-	

ZSC Mont Caume - Mont Faron - Forêt domaniale des Morières (mise à jour : 9 novembre 2017)

	Habitats	Présent ou potentiel ?	Autres informations
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp	-	
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion	-	
3290	Rivières intermittentes méditerranéennes du Paspalo- Agrostidion	-	
4090	Landes oroméditerranéennes endémiques à genêts épineux	-	
5210	Matorrals arborescents à Juniperus spp	-	
6110	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alysso-Sedion albi	-	

		Présent	
Habitats		ou	Autres informations
		potentiel?	
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement surcalcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	-	
6220	Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea.	-	
6420	Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion	-	
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	х	Habitat en mauvais état de conservation présent sur le secteur sud du projet
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	-	
7220	Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)	-	
8130	Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	-	
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	-	
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	-	
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	-	
91B0	Frênaies thermophiles à Fraxinus angustifolia	-	
9180	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	-	
92A0	Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	x	Le long de l'Aren. Habitat relictuel ayant nettement reculé partout en Europe (relégué à une forêt galerie faisant tampon sur quelques dizaines de mètres de part et d'autre des bergers des rivières)
92D0	Galeries et fourrés riverains méridionaux (Nerio-Tamaricetea et Securinegion tinctoriae	-	
9320	Forêts à Olea et Ceratonia	-	
9340	Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus</i> rotundifolia	х	Très petite surface concernée dans l'aire d'étude, sur le tronçon dit du « maillage N/S
9380	Forêts à <i>Ilex aquifolium</i>	-	
9540	Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques	-	
9580	Bois méditerranéens à <i>Taxus</i> <i>baccata</i>	-	

Figure 3 : Habitats naturels présents sur le site d'étude

ESPECES FAUNE / FLORE INSCRITES AUX FSD DES SITES NATURA 2000 CONCERNES:

> Espèces d'intérêt communautaire listées au FSD des sites :

Les espèces d'intérêt communautaire listées au FSD et potentiellement présentes dans l'aire d'étude sont présentées dans le tableau suivant :

• ZSC de la Pointe Fauconnière

Groupes d'espèces	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce)
Toursutébués	Lucane cerf- volant Lucanus cervus	-	Non contacté
Invertébrés	Ecaille chinée Euplagia quadripunctaria	Potentielle	Non contacté
	Grand Dauphin <i>Tursiops truncatus</i>	-	Absent. Habitats non favorables
Mammifères	Minioptère de Schreibers <u>Miniopterus</u> schreibersii	Potentielle	Transit et action de chasse
Reptiles	Tortue carette Caretta caretta	-	Absent. Habitats non favorables

• ZSC du Mont Faron - Mont Caume

Groupes d'espèces	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce)	
	Damier de la succise Euphydryas aurinia	-	Non contacté	
Invertébrés	Lucane cerf- volant Lucanus cervus	-	Non contacté	
	Ecaille chinée Euplagia quadripunctaria	-	Non contacté	
	Grand Capricorne <i>Cerambyx cerdo</i>	-	Non contacté	
	Grand Murin <i>Myotis myotis</i>	-	Protection nationale	
Mammifères terrestres	Petit Murin Myotis blythii	-	Annexe II et IV de la Directive Habitats	
	Grand Rhinolophe Rhinolophus ferrumequinuum	-	Non recherché spécifiquement. Gîtes absents. Activités de chasse et transit potentielles	

Groupes d'espèces	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce)
	Minioptère de Schreibers Miniopterus schreibersii	-	
	Barbastelle <i>Barbastella</i> <i>barbastellus</i>	-	
	Murin de Capaccinii Myotis capaccinii	-	
	Petit Rhinolophe Rhinolophus hipposideros	-	
	Murin à oreilles échancrées Myotis emarginatus	-	
	Loup gris Canis lupus	-	Non contacté
Plantes	Sabline de Provence Arenaria provincialis	-	Habitats absents
Poissons	Barbeau méridional Barbus meridionalis	х	Potentiel dans l'Aren et ses affluents (frayères)
	Blageon Telestes souffia	-	Habitats absents

$\underline{\textbf{ESPECES}} \ \textbf{REMARQUABLES} \ \textbf{HORS} \ \textbf{FSD} \ \textbf{:}$

Les espèces remarquables non listées au FSD présentes sur l'aire d'étude sont présentées dans le tableau suivant :

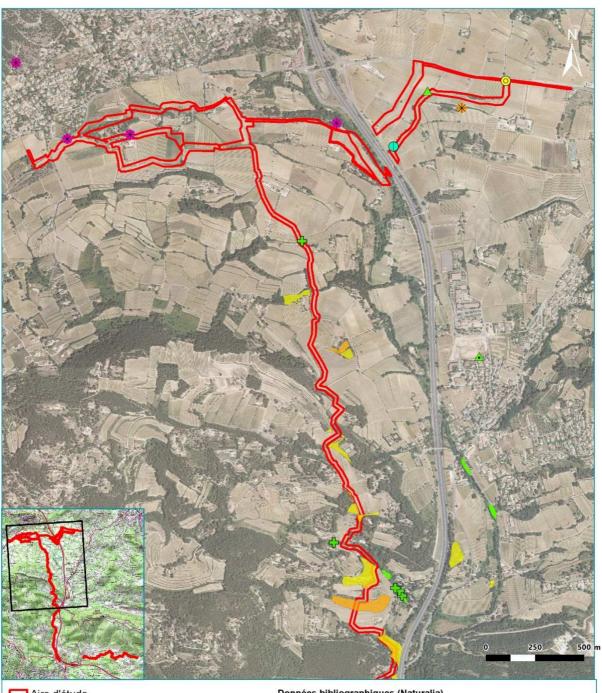
Groupes d'espèces	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce)
	Anémone couronnée Anemone coronaria	x	Protection nationale Présente en plusieurs stations comptant plusieurs dizaines d'individus (extrémité est du fuseau nord et extrémité sud de la section centrale)
	Coronille à feuilles de jonc Coronilla juncea	х	Présente dans le fuseau nord
	Ophrys élevé <i>Ophrys exaltata</i>	x	Très localisée dans une pelouse du de la branche nord
Plantes	Ophrys noir <i>Ophrys incubacea</i>	х	Quelques pieds localisés dans la branche nord
	Maceron Smyrnium olusatrum	х	Quelques pieds dans la branche nord (distribution sous-estimée)
	Serapias à petite fleur Serapias parviflora	х	Protection Quelques pieds relevés en 2017 dans la branche sud
	Ophrys brillant Ophrys arachnitiformis	x	1 pied trouvé en 2017 dans la branche sud
Oiseaux	Petit-duc scops Otus scops	X	Protection nationale Contactés à plusieurs reprises en lisières de bosquets dans la branche nord

	Engoulevent d'Europe Caprimulgus europaeus	x	Protection nationale Annexe 1 de la Directive Oiseaux Quelques contacts en 2017 (branches centrale et sud) (branche sud et section centrale). Estivant nicheur possible
Invertébrés	Agrion de Mercure Coenagrion mercuriale	x	Protection nationale Annexe 2 de la Directive Habitats Une petite population subsiste sur l'Aren (extrémité sud de la section centrale).
Invertébrés	Faux cuivré smaragdin Tomares ballus	Potentiel	Vulnérable dans la liste rouge nationale Non contacté mais présence de la plante-hôte

FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES REMARQUABLES:

Le tracé s'inscrit dans une matrice agricole prégnante. La totalité des espaces planes est utilisée pour la viticulture (AOC Bandol), ne laissant que très peu d'espaces naturels qui s'organisent en bosquets plus ou moins connectés. Le continuum viticole est peu prisé par la faune et la flore en raison de la qualité des habitats présents, de la forte fréquentation humaine et dans certains cas de l'intensité des traitements phytosanitaires qui y sont épandus. Il s'agit globalement de milieux délaissés par la biodiversité, laquelle se voit obligée de se replier dans les îlots boisés relictuels, notamment le long des cours d'eau ou sur les quelques escarpements.

Plus largement, on notera une certaine déconnection des trames terrestres avec les grands massifs qui ceinturent cette plaine (Sainte-Baume, Gros cerveau, Croupier) ; les quelques continuums boisés que l'on trouve dans la plaine n'offrent que peu de liens avec ces grandes entités naturelles périphériques. On signalera enfin l'importance de l'autoroute comme obstacle aux fonctionnalités car elle traverse du nord au sud l'espace cultivé. Le tracé prévu devrait suivre grossièrement le linéaire de cette infrastructure routière.



Aire d'étude

Reptiles

△ Couleuvre de Montpellier

Avifaune

- Gorgebleue à miroir (cherchant de la nourriture)
- * Huppe fasciée (sur place)
- Milan noir (passant en vol)
- Petit-duc Scops (sur place)

Données bibliographiques (Naturalia)

Reptiles

▲ Couleuvre de Montpellier

Chiroptères

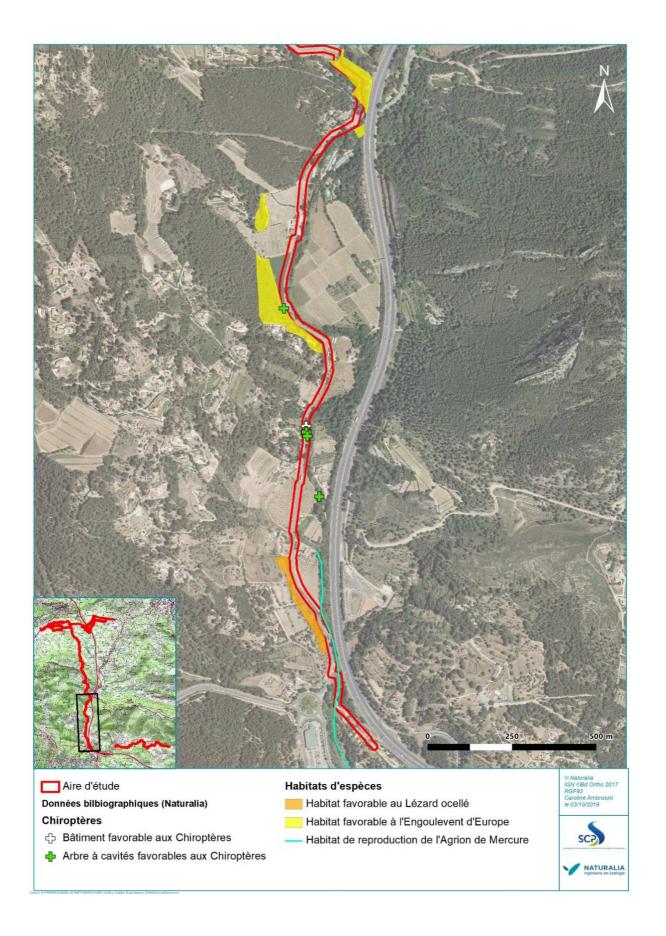
Arbre à cavités favorables aux Chiroptères

Habitats d'espèces

- Habitat favorable au Lézard ocellé
- Habitat favorable à l'Engoulevent d'Europe
- Boisements d'arbres à cavités favorables aux Chiroptères







4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

→ Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Le projet à l'étude est susceptible de générer des incidences sur un faible nombre d'habitats naturels :

Habitats	Surface sous emprise (en ha)	Niveau d'incidences
Chênaies blanches méso-méditerranéennes calcicoles à Gesse à larges feuilles (EUNIS : G1.714 / EUR : 9340-8)	0,29	Négligeable
Forêt riveraine méditerranéenne à Peupliers (EUNIS : G1.31, EUR : 92A0)	0,41	Négligeable
Mégaphorbiaies eutrophes à Canne de Provence et Liseron des haies (EUNIS : E5.411 et C3.32 / EUR : 6430-4) et frênaies alluviales méditerranéennes dégradées (EUNIS : G1.33 / EUR : 92A0)	0,18	Négligeable
Pinèdes de substitution à Pin d'Alep avec cortège de la chênaie verte (EUNIS : G3.743 et G2.12 / EUR : 9340)	1,27	Négligeable

Cette consommation d'habitats due aux emprises du chantier est relativement faible par rapport aux surfaces d'habitats recensés. De plus, il est important de préciser ici que ces surfaces ne sont pas liées directement ou indirectement aux sites Natura 2000 considérés. Il n'a en effet pas de connexion fonctionnelle avérée entre les habitats de l'aire d'étude et les sites communautaires périphériques donc les incidences sur ces derniers sont nulles.

→ Destruction ou perturbation d'espèces <u>Inscrites au FSD du site NATURA</u> 2000

Ne sont considérées ici que les espèces avérées ou potentielles contactées dans l'aire d'étude et ses abords immédiats.

• ZSC de la Pointe Fauconnière

Groupes d'espèces	Nom de l'espèce	Statut	Niveau d'incidences
Invertébrés	Ecaille chinée Euplagia quadripunctaria	Potentielle	Négligeable Cette espèce n'est formellement pas à considérer car il ne s'agit pas de la sous-espèce de Rhodes
Mammifères	Minioptère de Schreibers <u>Miniopterus</u> schreibersii	Potentielle	Aucune Si elle était présente, l'atteinte serait minime car cette espèce ne serait présente qu'en activité de transit et de chasse

ZSC du Mont Faron – Mont Caume

Groupes d'espèces	Nom de l'espèce	Statut	Niveau d'incidences
Poissons	Barbeau	Potentiel	L'atteinte peut être forte localement
	méridional	(Frayères	mais l'incidence sur le site Natura 2000
	Barbus	référencées	considéré est nulle puisque l'Aren n'y
	meridionalis	dans l'Aren)	est pas connecté fonctionnellement.

Aucune espèce communautaire n'a été recensée dans l'aire d'étude et seules trois y figurent comme des potentialités. Quand bien même elles seraient avérées, elles ne seraient pas strictement liées aux sites Natura 2000 considérés dans ce formulaire en raison de l'importante distance qui les séparent. Les incidences sont donc forcément nulles à négligeables.

→ Destruction ou perturbation d'espèces <u>non Inscrites au FSD</u> du site NATURA 2000

Plusieurs espèces patrimoniales à enjeux, dont certaines d'intérêt communautaire mais non rattachées à l'un ou l'autre des FSD des sites Natura 2000 considérés, ont été contactées dans l'aire d'étude. Considérant les caractéristiques propres à un chantier de pose de canalisation, des atteintes sur ces taxons sont à envisager.

Cette analyse est quelque peu détachée de la stricte analyse des incidences portant sur les espèces des sites Natura 2000 pris en référence mais elle a pour but de montrer les atteintes possibles sur d'autres taxons que les seules espèces d'intérêt communautaire.

Groupes d'espèces	Nom de l'espèce	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce)	Incidences attendues
Plantes	Anémone couronnée Anemone coronaria	Protection nationale Présente en plusieurs stations comptant plusieurs dizaines d'individus (extrémité est du fuseau nord et extrémité sud de la section centrale)	Destruction d'individus et d'habitats fonctionnels
	Coronille à feuilles de jonc Coronilla juncea	Présente dans le fuseau nord	Destruction d'individus et d'habitats fonctionnels
	Ophrys élevé <i>Ophrys</i> <i>exaltata</i>	Très localisée dans une pelouse du de la branche nord	Destruction d'individus et d'habitats fonctionnels

	Ophrys noir <i>Ophrys</i> <i>incubacea</i>	Quelques pieds localisés dans la branche nord	Destruction d'individus et d'habitats fonctionnels
	Maceron Smyrnium olusatrum	Quelques pieds dans la branche nord (distribution sous-estimée)	Destruction d'individus et d'habitats fonctionnels
	Serapias à petite fleur Serapias parviflora	Protection Quelques pieds relevés en 2017 dans la branche sud	Destruction d'individus et d'habitats fonctionnels
	Ophrys brillant Ophrys arachnitiformis	1 pied trouvé en 2017 dans la branche sud	Destruction d'individus et d'habitats fonctionnels
Oiseaux	Petit-duc scops Otus scops	Protection nationale Contactés à plusieurs reprises en lisières de bosquets	Destruction d'individus et d'habitats fonctionnels
	Engoulevent d'Europe Caprimulgus europaeus	Protection nationale Annexe 1 de la Directive Oiseaux Quelques contacts en	Perturbation du cycle écologique
Invertébrés	Agrion de Mercure Coenagrion mercuriale	Protection nationale Annexe 2 de la Directive Habitats Une petite population subsiste sur l'Aren	Destruction d'individus et d'habitats fonctionnels
	Faux cuivré smaragdin Tomares ballus	Vulnérable dans la liste rouge nationale Non contacté mais présence de la plante- hôte	Destruction d'individus et d'habitats fonctionnels

→ Altération des continuités et des fonctionnalités écologiques

Le passage de la canalisation se fait le plus souvent en bordure de parcelles ou en s'appuyant sur des infrastructures linéaires de transport (pistes, chemins, route). Considérant le caractère réversible et temporaire des effets du projet puisque la canalisation une fois rebouchée ne bénéficie que de peu d'entretien, les milieux sont au final peu perturbés et retrouvent assez vite leur rôle fonctionnel.

Pour les milieux à la résilience plus lente, des mesures spécifiques peuvent être mises en place. Pour la traversée des cours d'eau par exemple, il n'y a pas d'interruption des écoulements mais des mesures de chantier sont prises pour limiter les emprises sur les berges, le temps des travaux, et ne pas altérer la qualité de l'eau. Au final la trame bleue n'est pas longtemps perturbée et les milieux de berges ne sont que très faiblement touchés.

1. Propositions de mesures

Considérant qu'il n'y a pas d'incidences significatives sur les taxons des FSD de deux sites considérés, les mesures énumérées ci-après touchent aussi bien les taxons d'intérêt communautaires que les autres espèces patrimoniales recensées.

• Mesures d'évitement / suppression

- Eviter l'abattage des arbres habitats identifiés comme gîtes pour les oiseaux ou pour les chiroptères;
- Eviter les stations notables de flores protégée et patrimoniales ;
- Eviter les zones boisées ne pas occasionner de ruptures fonctionnelles de celles-ci ;
- Eviter les habitats identifiés comme favorables au Tomares ballus ;
- Eviter les murets de restanques qui offrent des gîtes à l'herpétofaune.

• Mesures d'atténuation / réduction

Des mesures d'atténuation complémentaires devront également être envisagées par exemple :

- Le tracé devra privilégier le plus possible les voies et chemins existants au sein du fuseau ;
- Limiter les emprises du chantier, ou les zones éventuelles de dépôts, aux espaces déjà altérés ou débroussaillés qui se trouvent aux abords immédiats du tracé ; si possible, baliser les limites du chantier pour éviter tout débordement dans les habitats périphériques sensibles (filet orange, piquets et chainettes, ...) ;
- Opérer un tri des terres a minima sur les zones de friches, avec récupération de la banque de graines dans un top-sol de 20 cm ;
- Concernant la pose de la canalisation aux abords de l'Aren, celle-ci devra se faire préférentiellement en période d'étiage. Ainsi, s'il y avait nécessité d'intervenir dans le cours d'eau, les risques de mise en suspension de matières organiques seront minimisés (mises en place de dispositifs de décantation, filtration, régulation des matières en suspension);
- Lorsque le projet traverse l'Aren ou autre cours d'eau, un tracé de moindre impact sera recherché (emprise limitée, franchissement en aérien ou en sous-œuvre voire privilégier un lieu de passage où la ripisylve est la plus dégradée par exemple). Par ailleurs, tout élément de berge altéré devra être réaménagé à l'identique par des procédés de revégétalisation.
- Adopter un calendrier de travaux préparatoires (débroussaillement et défrichement) compatible avec les sensibilités des espèces :

Beaucoup d'oiseaux dont l'Engoulevent d'Europe pour sa reproduction et les reptiles partagent les mêmes types d'habitats de garrigues claires, pelouses et lisières forestières. Pour ces habitats, le tableau suivant illustre les périodes de sensibilités pour ces espèces. Il permet de mettre en évidence qu'à l'égard des oiseaux, l'intervalle compris entre octobre et mi-mars correspond à la période la plus propice pour la réalisation de ces travaux. Or, cette période coïncide avec celle de la diapause hivernale des reptiles, au cours de laquelle ils sont les plus sensibles aux travaux envisagés.

	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Dec
Reptiles	Hiver	nation	F	Reprod	uction	1	Dispersion Hivernation			nation		
Invertébrés	Sta	Stade larvaire Reproduction				Stade larvaire						
Avifaune		Période de reproduction des espèces des habitats ouverts										
Aviiaulie			Période de reproduction de l'Engoulevent									
		Périod sensib moind	ilité			Pério sensi				Pério sens	ode très ible	

Périodes de sensibilité par groupe au regard des travaux envisagés

Afin d'éviter le conflit entre les deux compartiments, la réalisation d'un débroussaillage préalable à partir de mi-septembre permettra de rendre les habitats défavorables aux reptiles et de leur donner la possibilité de trouver un habitat d'hibernation de substitution. Sur ces sols préalablement débroussaillés, les travaux pourront alors être engagés à partir du 1e novembre et prolongés en hiver (jusqu'à mi-février).

Ainsi, en prenant en compte tous les enjeux avifaune et reptiles, la période optimale de réalisation de travaux sur les habitats de garrigues, lisières et pelouses sèches s'étend de novembre à mi-février, en procédant à un débroussaillage préalable à partir de mi-octobre.

Pour les travaux en rivière, notamment les traversées de l'Aren, la période des travaux devra éviter la période de début mai à fin juillet dans les zones de frayères.

Mesures d'accompagnement

- Intervention d'un écologue avant le démarrage des travaux, pour :
 - Baliser les zones sensibles
 - Sensibiliser et informer le personnel de chantier aux enjeux écologiques, effectuer une visite de repérage conjointement avec le chef des travaux pour la définition/validation des emprises (base-vie, stockages, mises en défens, plan de circulation), envisager l'organisation générale, mettre en place les mesures anti-pollution, etc.
 - Suivre la mise en œuvre des préconisations environnementales par l'entreprise
 - Tenir le journal environnement du chantier.
 - Contrôle des emprises, du balisage préventif et de l'intégrité des espaces « évités ».
 - Accompagner le maître d'œuvre lors de la remise en état du site.
 - Participation aux réunions de chantier sur demande du MOA ou MOE, assistance et conseil aux décisions opérationnelles relatives à la protection du milieu naturel.
- Limiter la prolifération des espèces invasives en évitant tout apport de terre extérieure et en assurant un suivi de la cicatrice après chantier.

6. Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

NON: ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

Le projet ne se trouve à aucun moment en contact avec l'une ou l'autre des deux ZSC pris en référence.

Très peu d'espèces d'intérêt communautaire ont été contactées dans l'aire d'étude et pour ces dernières soit elles ne font pas partie des FSD des deux sites considérés soit elles sont localisées à grande distance de ces mêmes sites et n'ont donc pas de lien fonctionnel réel avec eux.

En l'état, aucune incidence significative n'est attendue pour les taxons des sites communautaires examinés ; il n'est donc pas utile de prolonger l'évaluation par un dossier complet.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.						
A (lieu): Le Tholonet	Signature :					
Le (date) :						

Ou trouver l'information sur Natura 2000 ?

- <u>Dans I' « Indispensable livret sur I'évaluation des incidences Natura 2000 »</u> :

Sur le site internet de la DREAL :

<u>http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr</u> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Publications)

- Information cartographique GeoIDE-carto:

Sur le site internet de la DREAL :

<u>http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr</u> (Accès directs > Données / Cartographies > Cartographie interactive)

- Dans les fiches de sites région PACA :

Sur le site internet du ministère :

<u>http://www.developpement-durable.gouv.fr</u> (Eau et Biodiversité > Espaces et milieux naturels terrestres > **Natura 2000**)

- Dans le **DOCOB** (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :

<u>http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr</u> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > DOCOB en PACA)

- <u>Dans le</u> **Formulaire Standard de Données** du site :

Sur le site internet de l'INPN :

<u>http://inpn.mnhn.fr</u> (Programmes > Recherche de données Natura 2000)

- Auprès de l' **animateur** du site :

Sur le site internet de la DREAL :

<u>http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr</u> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Le réseau > En PACA > Les sites Natura 2000)

- Auprès de la <u>Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)</u> du <u>département concerné</u> :

Voir la liste des DDT dans l' «Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000»